

HONORAIRES TRANSACTION

(hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC (calculés sur le prix net vendeur)
Jusqu'à 49 999 €	3 000 € forfaitaires
De 50 000 € à 249 000 €	6 %
Au delà de 250 000 €	5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf exception indiquée dans l'annonce (charge vendeur) – Montants non cumulables.

Pour les viagers, les honoraires sont calculés sur la même grille, sur la base de la valeur estimée du bien.

*Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente par voie de rétrocession d'honoraires.

LV IMMOBILIER CONSEIL - SARL AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS VERSAILLES 499 421 568 -
76, RUE DE VERSAILLES - 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT - 01 39 23 95 00

Titre professionnel : Agent Immobilier - Carte T CPI 7801 000 028 623 délivrée par la CCI PARIS IDF
Caisse de garantie : GECG – 16, rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE CX Compte
séquestration n°09632292471 – BPVF – 6 Av CDG – 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

HONORAIRES LOCATION

HONORAIRES POUR LES BAUX D'HABITATION OU MIXTES RÉGIS PAR LA LOI N° 89-462 DU 06/07/1989 ET LOI ELAN – BIENS LOUÉS VIDE OU MEUBLÉS.

VISITE DU LOGEMENT, CONSTITUTION DU DOSSIER ET RÉDACTION DU BAIL :

**15 € TTC / M² DE SURFACE HABITABLE À LA CHARGE DU BAILLEUR
12 € TTC / M² DE SURFACE HABITABLE À LA CHARGE DU LOCATAIRE
(ZONE TRÈS TENDUE)**

**10 € TTC / M² DE SURFACE HABITABLE À LA CHARGE DU LOCATAIRE
(ZONE TENDUE)
8 € TTC / M² DE SURFACE HABITABLE À LA CHARGE DU LOCATAIRE
(RESTE DU TERRITOIRE)**

ETAT DES LIEUX D'ENTRÉE :

**3 € TTC / M² DE SURFACE HABITABLE À LA CHARGE DU LOCATAIRE
5 € TTC / M² DE SURFACE HABITABLE À LA CHARGE DU BAILLEUR**

HONORAIRES POUR LES AUTRES BAUX

PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

RÉDACTION DE BAIL RÉALISÉ PAR AVOCAT OU NOTAIRE, FACTURÉE SELON
BARÈME DU PRESTATAIRE.

**12 % DU LOYER DE LA PREMIÈRE PÉRIODE TRIENNALE (TTC)
AVEC UN MINIMUM FORFAITAIRE DE 1.000 € À LA CHARGE DU PRENEUR.**

PRESTATIONS PARTICULIÈRES :

HONORAIRES D'ÉTAT DES LIEUX (EN CAS DE NON-LOCATION PAR NOS SOINS)

250 € TTC À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE.

LV IMMOBILIER CONSEIL - SARL AU CAPITAL DE 10.000 € - RCS VERSAILLES 499 421 568 -
76, RUE DE VERSAILLES - 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT - 01 39 23 95 00

Titre professionnel : Agent Immobilier - Carte T CPI 7801 000 028 623 délivrée par la CCI PARIS IDF
Caisse de garantie : GECG – 16, rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE CX Compte
séquestration n°09632292471 – BPVF – 6 Av CDG – 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

